

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'AUXON (Aube) étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Thierry LORNE, Maire.

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mme Martine MARTINOT, M. Patrick LECONTE, Mme Maryse DOSIERES, Mme Sylvie DUPLAN, MM. Ludovic STIOT, Christian GIBIER, Christian COLLOT, Stéphane PERTUISOT, Mme Karine GIBAUD

Étaient absents excusés : Mme Magali ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Maryse DOSIERES, M. Francis DRUMINY ayant donné pouvoir à M. Ludovic STIOT, M. Valéry FARCY ayant donné pouvoir à M. Christian COLLOT, Mme Véronique BERCART, Mme Isabelle COQUILLE

Madame Maryse DOSIERES a été nommée secrétaire de séance

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent que des points soient ajoutés à l'ordre du jour :

AMENAGEMENT SCOLAIRE - C3i - Devis complémentaire
LOGEMENT 305 GRANDE RUE - Fixation de loyer
PERSONNEL COMMUNAL - Recrutement d'agents contractuels pour remplacement

Les membres du conseil ayant acceptés à l'unanimité, ces points seront abordés au cours de la séance.

Le Conseil Municipal,

EFFECTUE des modifications budgétaires au budget de la commune, afin de passer les écritures comptables d'amortissement,

EFFECTUE une modification budgétaire au budget de la commune, suite à une anomalie au budget 2023 au compte 7751,

ACCEPTE la proposition du SDEA pour la réalisation des travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public aux hameaux de Sivrey et du Moulin du bois

ACCEPTE le plan de financement relatif aux travaux d'aménagement de la salle socio-culturelle,
AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions aux différents organismes pour l'aménagement de la salle socio-culturelle,
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier d'appel d'offre sur la plate-forme dédiée aux marchés publics,

ACCEPTE le devis de la SAFER pour la recherche de biens présumés sans maître et procédure d'incorporation des parcelles forestières

ACCEPTE le plan de financement relatif à l'aménagement du nouveau CPI,
AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention au Conseil Départementale pour l'aménagement du nouveau CPI,

DECIDE de mettre en attente le devis complémentaire de C3I relatif à l'aménagement de l'accès aux écoles dans l'attente d'information complémentaire,

DÉCIDE de louer le logement situé au 305 grande rue
et **FIXE** le prix du loyer mensuel.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur Le maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire,